



REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE LA JUSTICE



ORGANISATION POUR L'HARMONISATION
EN AFRIQUE DU DROIT DES AFFAIRE

**INSTALLATION ET REUNION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
NATIONALE POUR L'HARMONISATION DU DROIT DES AFFAIRES
(OHADA)**

**Hôtel Méridien Président
Le 5 juin 2009**

RAPPORT PROVISOIRE.

Par Monsieur

Serigne Modou
DLAKHATE

Le vendredi 07 juin 2009, s'est tenue, à l'hôtel Méridien Président, la cérémonie d'installation officielle de la Commission Nationale de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (CN/OHADA). Cette réunion a été suivie de la première réunion des membres de cette commission.

Ont pris part aux travaux de la réunion, en qualité de membres ou d'observateurs, les personnes dont les noms et prénoms figurent sur la liste annexée au présent rapport.

A- Cérémonie d'installation.

Elle a été placée sous la présidence de Maître Madické NIANG, Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en présence de Monsieur Mamadou NIANG, Ministre du Commerce. Deux allocutions ont été prononcées lors de cette rencontre.

Prenant la parole le premier, Maître NIANG a souhaité la bienvenue aux membres de la Commission Nationale ainsi qu'aux représentants des Institutions nationales et étrangères présents. Il a souligné l'importance de la cérémonie qui permet au Sénégal de jouer sa partition dans l'application effective des textes communautaires et dans la redynamisation des commissions nationales de l'OHADA qui constitue une belle expérience d'intégration juridique et judiciaire, unique au monde.

Il a en effet spécialement attiré l'attention sur l'implication des pays membres pour atteindre les objectifs de l'OHADA dont les plus importants sont, d'une part, la création d'un espace commun garantissant une forte sécurité juridique et judiciaire, et d'autre part, la mise en place d'un marché attractif et l'émergence d'un développement économique et sociale des Etats-parties.

A cet effet, le Ministre d'Etat a exhorté les membres de la Commission nationale à faire de celle-ci, un creuset pour les acteurs concernés afin de s'approprier les instruments juridiques de l'OHADA. Ainsi la Commission doit jouer un rôle important dans l'application et l'évaluation des Actes uniformes.

Le Ministre d'Etat a enfin, après avoir mis l'accent sur la dynamique que doit revêtir cette commission, déclaré officiellement installée la Commission nationale OHADA du Sénégal.

Cette cérémonie d'installation a aussi été l'occasion pour la France d'offrir au gouvernement du Sénégal un stock de livres, de manuels et de CD-ROM sur le droit OHADA. Ce stock sera réparti entre les acteurs de la justice et le monde universitaire.

C'est ainsi que M. Hervé Rivière représentant l'ambassadeur de France, qui a prononcé la seconde allocution, a exprimé toute sa gratitude aux autorités nationales du Sénégal et aux membres de la Commission nouvellement installés, puis rappelé la décision de la France d'accompagner cette



commission nationale. Il également fait l'historique de la création de l'OHADA dont les progrès accomplis au cours de ces deux dernières décennies ont été reconnus par la Communauté internationale

M. Rivière a enfin ajouté que la France suit avec intérêt l'harmonisation du droit des affaires en Afrique, une solution indispensable pour encourager la compétitivité des entreprises et les investissements.

Succédant au représentant de la France, Maître Madické NIANG, Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, s'est réjoui, au nom du gouvernement et du peuple sénégalais, de cet important don de la France tout en saluant les efforts inlassables de ce pays en faveur de l'OHADA depuis sa création pour l'effectivité de ce droit communautaire dans les seize Etats membres.

Il a par ailleurs saisi l'occasion pour saluer la présence et le soutien de tous les partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale qui a financé un projet ambitieux pour l'OHADA dont une composante relative à l'évaluation des Actes uniformes et de leur révision, est inscrite à l'ordre du jour de la première réunion de la Commission nationale OHADA du Sénégal à côté d'autres points concernant respectivement le plan d'actions et les termes de référence de la mise en conformité du droit sénégalais avec les Actes uniformes.

Une suspension de séance a suivi les travaux d'installation de la Commission par Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

B- Travaux de la Commission.

L'ordre du jour a été adopté tel que proposé et se présente comme suit :

1. l'adoption d'un plan d'action prioritaire de la Commission ;
2. l'adoption des termes de référence pour la mise en conformité du droit sénégalais avec les Actes uniformes de l'OHADA ;
3. le projet de la Banque Mondiale sur l'évaluation et la révision des Actes uniformes.

Cette séance était présidée au nom de Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice par Monsieur Mamadou NDIAYE, Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat.

1. Sur l'adoption d'un plan d'actions.

Ce plan d'actions pluriannuel sur 3 ans a été présenté par le Secrétaire exécutif. Il est articulé suivant quatre domaines :

- amélioration du cadre juridique et institutionnel ;



- renforcement des capacités opérationnelles de la commission nationale OHADA ;
- élaboration et adoption des textes ;
- formation et promotion ;

Dans chaque domaine, il a été décliné un paquet d'activités avec les coûts, les échéances et les responsables chargés de mettre en œuvre les activités.

Des débats ont suivi la présentation faite par le Secrétaire exécutif et les observations suivantes ont été faites :

- **sur la forme** : Il a été suggéré d'affiner le plan d'actions en fixant les objectifs clairs, mesurables, quantifiables et précis, en identifiant la stratégie pour les atteindre, en étant également plus précis sur les échéances, enfin, en ajoutant la colonne des indicateurs précis ou critères de mesures de réalisation de l'action.
- **Dans le fond**, sur l'axe formation, le renforcement des capacités opérationnelles de la Commission, la désignation des membres de l'équipe technique, les membres de la Commission, après des débats fructueux, ont formulé **les recommandations ci-après** :
 - Elaborer un règlement intérieur qui devra instituer la cellule technique propre à la Commission ;
 - Elaborer un règlement financier et un manuel de procédures en recourant à un consultant ;
 - Revoir en hausse l'estimation du budget par rapport à cette activité ; de manière générale, l'estimation du budget devrait être revue pour la plupart des activités inscrites dans le plan d'actions ;
 - Concernant le budget de la Commission, il a été suggéré de l'augmenter substantiellement afin de lui permettre de faire face à ses besoins car, pour l'instant, seule une dotation annuelle de l'Etat est prévue sous forme de transfert (40 millions par an), ce qui a été jugé dérisoire par rapport aux objectifs à atteindre ;
 - Les indemnités des membres et la rémunération du Secrétaire doivent être décidées par les membres de la Commission étant entendu qu'ils sont déjà rémunérés au titre de leurs fonctions qu'ils occupent;
 - Ce **plan d'actions** ainsi peaufiné sera présenté à la prochaine réunion ainsi que **le règlement intérieur, le règlement financier et le manuel de procédures.**

2. Sur la mise en conformité du droit sénégalais.

L'Assemblée a pris acte de la présentation du Secrétaire exécutif sur l'opportunité de procéder à une mise en conformité du droit sénégalais par rapport à l'OHADA à l'image de beaucoup de pays membres de cette organisation, et à la suite d'échanges intervenus, a habilité son secrétaire exécutif



d'y procéder. Toutefois, il a été demandé à ce dernier de revoir la présentation des TDR, en fixant les objectifs clairs, mesurables, quantifiables et précis, en identifiant la stratégie pour les atteindre, en étant également plus précis sur les échéances et en précisant le profil du consultant. **Ce projet de TDR sera présenté à la prochaine réunion.**

Il faudra également prévoir dans ceux-ci, la possibilité pour l'assemblée plénière de la Commission de valider les documents et rapports qui seront élaborés par le consultant.

3. Sur le projet de la Banque Mondiale.

A titre d'information, le Secrétaire exécutif de la Commission a rappelé qu'une fenêtre consacrée à la CN/OHADA est ouverte sur le site internet du Ministère de la justice dans laquelle se trouvent déjà les documents de ce projet ainsi que les journaux officiels de l'OHADA sur une période de dix ans.

Ce projet compte trois volets :

- L'évaluation et la révision des Actes uniformes en cours et qui va nécessiter la participation de toutes les Commissions Nationales de l'OHADA ;
- l'identification d'un progiciel que va acquérir l'OHADA pour l'informatisation du RCCM OHADA ;
- le renforcement des capacités institutionnelles de l'OHADA.

Aucun point divers n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance fut clôturée aux environs de 14H 00.

RAPPORTEUR.

SERIGNE MODOU DIAKHATE

SECRETARE EXECUTIF DE LA CN/OHADA